Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 43 (1955)

Heft: 827

Artikel: Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-268487

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nos suffragistes à l'œuvre

54me Assemblée de l'Alliance à Zurich *(suite de la page 1)*

VAUD

Union des femmes et Suffrage féminin

Les groupes montreusiens de l'Union des femmes et de l'Association pour le suffrage féminin ont tenu leur assemblée générale jeudi 21 avril, à l'Hôtel Helvétie, sous la présidence de Mme Rivier-Maillard et de Mlle Hilda Jomini.

Il s'agissait aussi de prendre congé de deux membres parmi les plus actifs et les plus dévoués : Mme Dubois-Jomini, ancienne présidente de l'Union des femmes et de Mlle Hilda Jomini, présidente du Suffrage féminin, cause qu'elle a soutenue et animée pendant plus de quarantes années. Des sentiments de reconnaissance et des vœux les accompagnent dans leur nouveau domicile lausannois. Mme Pierre Girard remplacera Mlle Jomini à la présidence du Suffrage avec Mme Wiedmer comme vice-présidente et Mme Morgenegg, trésorière, à la place de Mlle Roessinger, démissionnaire.

GENÈVE

Elections municipales

L'Association genevoise a manifesté ses convictions au moment des élections municipales par une grande affiche protestant de l'exclusion dont sont victimes les femmes qui ne peuvent participer à la vie communale. Nous donnons ci-dessous le récit d'une autre protestation tacite dans une commune rurale.

Fin mars 1955, un papillon fut distribué dans tous les ménages de la commune, aussi bien aux foyers comprenant un chef de famille électeur, qu'à ceux composés uniquement de « citoyennes ». Ce papillon annonçait une réunion d'information en vue du renouvellement du conseil communal, réunion publique dans un des cafés du village. Rien n'indiquant que cette réunion était réservée aux seuls électeurs, quelques femmes décidèrent de s'y rendre, malgré l'avis d'un bon féministe qui avait peur que sa femme ne se fît mettre à la porte.

Quelques regards étonnés accueillirent les deux premières arrivantes, toutes deux nées il y a plus de 50 ans dans le village. Puis vint une troisième avec son mari, puis une sympathique arrière-grand-mère, puis une jeune mère de famille accompagnant son mari, et lorsque la sixième arriva, les électeurs n'eurent plus l'air étonné et personne ne songea à les mettre à la porte.

Le maire, qui présidait, souhaita la bienvenue à ces dames et la séance suivit son cours tranquillement. Nous avons appris bien des renseignements intéressants sur la marche et l'administration de notre commune, et nous pensons que si, une fois, nous pouvons prendre une part plus active à ses destinées, ce ne sera plus un domaine totalement inconnu.

M. B.

Note de la rédaction. — Nous recommandons à nos lectrices d'assister aussi aux assemblées qui auront lieu pour l'élection des maires et des adjoints.

toujours plus nette de l'opinion en faveur de la collaboration des femmes dans les affaires publiques, exige des frais toujours plus considérables pour le Secrétariat. Les sociétés féminines ont peine à fournir les fonds qui sont exigés, elles ont elles-mêmes de la peine à supporter leurs propres dépenses et il est naturel qu'elles demandent fréquemment qu'on agisse avec la plus grande économie possible. Mais faut-il réduire l'activité de l'Alliance au moment où s'offrent des possibilité d'imposer, par l'action concrète, la valeur de l'action féminine ?

Là est la question, et nous ne pensons pas qu'on ait le droit de se condamner à une inaction partielle, en ce moment d'expansion de l'activité féminine dans tous les pays du monde. Il faut donc que nos sociétés, et surtout leurs membres, comprennent les sacrifices que notre époque exige et qu'elles mettent tout leur entrain à solliciter des versements généreux et nécessaires.

On a aussi proposé (Mme Prince, Genève) d'essayer de tirer meilleur parti des fonds de réserve que possède l'Alliance. La baisse du taux de l'intérêt ces dernières années, a fortement réduit les revenus. Ne pourrait-on pas essayer de construire ou d'acquérir un immeuble, à Berne, par exemple, où l'on aurait d'une part des locataires et, d'autre part, où il serait possible d'aménager un centre féminin qu'il s'agisse des bureaux du Secrétariat ou d'autre chose ? On se mettrait ainsi à l'abri d'une dépréciation des fonds et des revenus. Mlle Martin, trésorière, a été d'accord d'étudier la suggestion.

Exposition du logement

Faisons une entorse à l'ordre du programme et citons, ici, les informations données par Mlle Rickli, sur le projet d'exposition du logement. Ce séduisant projet sur un problème à l'ordre du jour, problème capital dans l'existence féminine, s'est fortement agrandi, aussi décide-t-on de n'en prévoir la réalisation qu'en 1958, en août et septembre, probablement à Zurich. On embrasserait l'activité féminine tout entière et l'on chercherait un succès aussi positif que celui de la Saffa, grâce auquel nous devons justement les fonds de réserve de l'Alliance. Puisse cette exposition donner un nouvel élan financier à nos entreprises ! En attendant, il faut de l'argent pour le départ, et l'assemblée a autorisé le comité à mettre à disposition 50 000 fr. de sa réserve.

Elections

Nous en venons aux élections. Il s'agissait d'une élection complémentaire du comité, en la personne de Mme Morell — qui fut nommée sans opposition — mais surtout de l'élection de la nouvelle présidente. La présidence de l'Alliance passe alternativement de Suisse allemande en Suisse romande ; la candidate romande, unique, car il faut réunir, pour ce poste, de bien grandes qualités et une somme d'abnégation qu'il est difficile de rencontrer, Mlle Denise Berthoud, avocate à Neuchâtel, fut élue par 278 voix, tous les bulletins valides. Elle fut longuement acclamée, ainsi que Mme Haemmerli qui lui transmettait les pouvoirs.

Union suisse de protection des civils

Une autre question fut soumise au vote, c'est l'entrée de l'Alliance dans l'Union suisse de protection des civils. La discussion fut longue, car les suffragistes ne veulent pas consentir à collaborer avec une activité ressemblant de près ou de loin au service militaire, estimant que les femmes ne peuvent devenir auxiliaires de l'armée tant qu'elles n'ont pas de droits politiques. Ici, il ne s'agit en l'occurence que d'un organisme privé, aussi, par 196 voix contre 46, a-t-on accepté d'adhérer, en spécifiant bien que nous réservons notre décision au sujet de la loi fédérale qui est en préparation.

Helsinki et le programme de travail

Mlle A. Martin exposa, avec brièveté et clarté, le programme de travail qui a été tracé aux conseils nationaux par les résolutions votées à Helsinki, lors du congrès du Conseil international des femmes, en 1954.

Divers — L'an prochain à Genève

A l'heure des questions, on parla de la collecte du 1er Août, des primes et bons distribués par les fabricants et qui renchérissent les produits de consommation, et quelques renseignements furent donnés sur l'installation d'un « Milk-Bar » de l'Alliance à la Foire de Bâle.

Avant de lever la séance administrative, qui fut suivie des séances des commissions, auxquelles chacune pouvait assister, le Dr Renée Girod adressa l'invitation des Genevoises à réunir l'assemblée de l'Alliance en 1956 à Genève, et cette invitation du Dr Girod fut adressée en « schwizertütsch » ce qui mit l'assistance en joie.

Nous avons obtenu l'autorisation de publier le remarquable exposé de Mme Molo-Rolandi, avocate à Bellinzone, sur la Situation de la femme selon le droit suisse, *un texte fondamental. Nous remercions d'avance l'auteur de cette autorisation.*

L'exposé de Mlle Niggli, faisant le point de la situation professionnelle actuelle sera cité et commenté dans notre page professionnelle de Femmes suisses.

BERNE

Initiative cantonale et contre-projet

La commission du Grand Conseil bernois, chargée d'examiner l'initiative en faveur du droit de vote des femmes en matière communale a adopté, par dix voix contre six, la proposition du Conseil exécutif. Cette proposition envisage le droit de vote facultatif dans les affaires communales. Ainsi les communes seraient libres d'accorder ce droit aux femmes. Le comité d'initiative a donné l'assurance de retirer cette initiative si le Grand Conseil accepte le contre-projet du gouvernement. Il y aura donc la possibilité d'introduire le droit de vote pour les femmes dans les communes bernoises, si le Grand Conseil accepte le contre-projet du gouvernement.

ST-GALL

Suffrage et éligibilité dans l'Eglise

9224 électeurs du canton de Saint-Gall contre 6688 se sont prononcés contre la disposition du Synode évangélique tendant à l'introduction du droit de vote et de l'éligibilité des femmes en matière ecclésiastique (manquent les résultats de deux communes).

Sur 55 paroisses, neuf ont donné une majorité acceptante, dont Saint-Gall et Rorschach.

ARGOVIE

Femmes dans les commissions

Lors des nominations des commissions scolaires pour la période 1954-1958, il a été fait appel à dix femmes de plus que jusqu'ici. Quatre-vingt-deux femmes (jusqu'ici 72) sont membres des commissions scolaires, dans 57 (jusqu'ici 51) des 233 « communes scolaires » d'Argovie.

Droits civils et commerciaux des femmes grecques

Par un projet de loi qui sera sans doute sanctionné par la Chambre, les femmes grecques, après avoir acquis il y a quelque temps des pleins droits politiques, acquièrent donc les droits civils et commerciaux. Elles pourront désormais, en toute égalité avec les hommes, participer aux concours pour les emplois publics (y compris la magistrature et la diplomatie), exercer des fonctions de tuteur et curateur, fonder des sociétés commerciales et ainsi de suite. Il n'y a plus qu'un champ qui leur soit encore fermé, et il n'est pas du ressort de l'Etat, mais de celui de l'Eglise : les fonctions sacerdotales. Ce ne serait pas une loi mais un concile qui pourrait ouvrir cette dernière porte.

Pour être bien servie,
la ménagère avisée fait ses achats à la
COOPÉ
Escompte 5 %
Ristourne aux membres
"Nous luttons contre la vie chère"

BAECHLER
teinturier - nettoient tout
et ne sont pas chers du tout

Fabrique de zwiebacks
C. CAND
Rue de la Mairie 4 - Genève
Spécialité de zwiebacks au malt

DEPUIS 1904
Aeschbach

Demandez la
LITERIE ET LE BLANC
du spécialiste :
(sur demande facilités de paiement)
A. GRAS & Cie S.A.
COUTANCE 5 Tél. 32 64 64

LE ROSEY
ROLLE (Hiver à Gstaad)
Institut international de jeunes gens
(9 à 18 ans)

EXTRAIT VITAMINEUX
BEVITA
Pour assaisonner et tartiner
Le meilleur au goût

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à lui trouver des abonnés.

Logements de caractère social

Murs *(suite et fin)*

Dans les corridors et cages d'escaliers

a) Peinture à l'huile ou à la dispersion, lavables, sur ribages au mortier ;
b) Plastics à l'huile, lavables ;
c) Papiers liquides, soit enduits cellulosiques, lavables, moins solides que les précédents.

Dans les cuisines et salles de bains

a) A hauteur d'appui :
Peinture à l'huile sur ribages au mortier, lavable, peut être renouvelée ;
Revêtement en carreaux faïence, très propre, lavable, étanche, durable, cher (environ cinq fois le prix de la peinture à l'huile en 1953). En poser si possible autour et au-dessus des baignoires et lavabos ;
b) Haut des murs et plafonds :
Peinture à l'huile ou blanc fixe, facile à renouveler.

Isolation des murs

Les murs extérieurs doivent être assez isolés thermiquement, pour qu'aucune condensation ne se produise dans des locaux habités normalement.

Il sera difficile de demander une isolation phonique entre les différents locaux d'un logement. Le mur de séparation entre deux appartements ne doit cependant pas transmettre le bruit de voix d'une conversation normale.

17. Armoires

Il serait bon de généraliser l'installation de placards, même aux dépens des surfaces de murs prêtes à recevoir des meubles. On demanderait :

a) Un élément de rangement par pièce d'habitation ; ces éléments pourraient évidemment être groupés dans le vestibule ;
b) Une armoire à balais ou de nettoyage, à la cuisine ou au vestibule ;
c) Armoires de cuisine, comme décrites sous 9).

En attendant la réforme de l'ameublement que demande rait l'installation généralisée de placards, on pourrait envisager, comme solution transitoire, des parois prêtes à recevoir indifféremment les armoires-meubles du locataire ou, sur demande de celui-ci et moyennant augmentation du loyer, les armoires fixes.

18. Traitement des menuiseries intérieures

On peut réaliser une grande économie, en supprimant la peinture des menuiseries intérieures.

19. Balcons et loggias

Les logements de maisons collectives, citadines, devraient avoir chacun une possibilité de contact avec l'extérieur. Les balcons renchérissent la construction et sont d'un usage assez restreint, à cause de la vue et des intempéries. Les loggias sont plus agréables, mais de construction encore plus coûteuse.

20. Couleurs

Les logements simples et peu meublés ont tout avantage à être traités de couleurs franches, plus fortes pour les sols (vert, rouge, bleu, jaune, marron, noir) plus claires pour les parois(blanc, jaune or ou citron, rose, vert clair). Ces logements ne donneront pas au locataire modeste l'impression d'être froids et quelconques. Il sera moins tenté de les encombrer de meubles inutiles, de tableaux et de tapis médiocres.

21. Meubles

Les ameublements complets habituels avec les meubles encombrants, buffet-bahut, armoire à trois portes, coiffeuse, etc., sont chers et empêchent une réduction de la surface des pièces d'habitation. En augmentant le cube nécessaire, ils augmentent le loyer. Il faudrait éliminer ce genre d'ameublement, prévoir les éléments de rangement fixes. L'installation des jeunes ménages en serait facilitée.